



Entrée en maison de retraite de ma mère

Par david41

bonjour, ma mère doit rentrer en maison de retraite, mon père est décédé en 2015, j'ai 1 frère et 1 soeur, ma soeur veut venir habiter la maison. est ce qu'elle à le droit ? est ce qu'elle besoin de mon accord et celui de mon frère? de mon côté je souhaite vendre la maison. est ce que j'ai un recours?
merci.

Par ESP

Bonjour

Aucun de vous 3 ne peut disposer de la maison de votre mère, l'habiter ou la vendre tant que celle-ci ne vous donne pas ce droit.

Par david41

merci pour votre réponse.
le soucis c'est que ma soeur veut habiter la maison sans aucun accord.
est ce qu'il y 'a un recours pour éviter ça?
merci.

Par ESP

Bien sûr, mais c'est à la propriétaire d'agir, à moins que vous ne soyez en indivision.
Dans ce cas,il reviendrait à l'appréciation souveraine des juges du fond de déterminer si l'usage et la jouissance d'un bien indivis par un indivisaire sont compatibles avec les droits des autres indivisaires.